**12e Session de la Conférence des Parties à la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971)**

**Punta del Este, Uruguay, 1er au 9 juin 2015**

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Ramsar COP12 DOC.5 Rev.1** |

**Rapport de la Présidente du Comité permanent**

**Introduction**

1. Le Comité permanent de la Convention de Ramsar a été créé par la [Résolution 3.3](http://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/key_res_3.03f.pdf) (Regina, 1987) afin de superviser les affaires de la Convention et les activités du Secrétariat entre deux sessions ordinaires de la Conférence des Parties contractantes. *La composition régionale, les fonctions et les responsabilités du Comité permanent et de ses membres* sont régies par la [Résolution VII.1](http://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/key_res_vii.01f.pdf) (1999) amendée par la [Résolution XI.19](http://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/pdf/cop11/res/cop11-res19-f.pdf) (2012). Le Règlement intérieur des réunions du Comité permanent, pour toutes les questions qui ne sont pas précisées dans la Résolution VII.1, est gouverné par le [Règlement intérieur de la Conférence des Parties contractantes](http://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/pdf/rules-cop-2012-f.pdf), *mutatis* [*mutandis*](http://ramsar.rgis.ch/cda/ramsar/display/main/main.jsp?zn=ramsar&cp=1-31-41_4000_0__#SC). Le Comité permanent a récemment approuvé la communication du document DOC. SC48‑03 Rev.1 Règlement intérieur, amendé par la 48e Réunion du Comité permanent, pour examen par la Conférence des Parties, dans le document COP12 DOC.3.

1. La 11e Session de la Conférence des Parties contractantes a élu un nouveau Comité permanent chargé de superviser les affaires de la Convention jusqu’à la COP suivante, prévue en Uruguay en 2015, et la réunion inaugurale du nouveau Comité permanent (45e Réunion) a élu la Roumanie à sa présidence et l’Afrique du Sud à sa vice‑présidence. La composition actuelle du Comité permanent reflète les proportions régionales énoncées par la Résolution XI.19, comme suit :

**Afrique**: Afrique du Sud, Burundi, Guinée, Tunisie (Membres suppléants : Kenya, Mali, Namibie, République démocratique du Congo);

**Amérique du Nord**: Canada (Membre suppléant : Mexique);

**Asie**: Cambodge, Émirats arabes unis et République de Corée (Membres suppléants : Népal, République islamique d’Iran);

**Europe**: Croatie, Danemark, Finlande et France (Membre suppléant : République tchèque);

**Océanie**: Fidji (Membre suppléant : Palaos);

**Région néotropicale**: Chili, Cuba, Guatemala (Membres suppléants : Argentine, Costa Rica, Jamaïque).

1. Le pays hôte de la COP11, la Roumanie, et le pays hôte de la COP12, l’Uruguay, sont également membres à part entière.
2. La Suisse, qui est le pays hôte du Secrétariat Ramsar, le Président du Groupe d’évaluation scientifique et technique et cinq Organisations internationales partenaires des travaux de la Convention : BirdLife International, International Water Management Institute (IWMI), UICN‑Union internationale pour la conservation de la nature, Wetlands International et WWF International jouissent du statut d’Observateur permanent.
3. Les pays qui ne sont pas Parties contractantes mais qui ont exprimé leur intérêt à adhérer à la Convention, ainsi que d’autres experts et/ou institutions dont le Comité permanent juge que la participation est appropriée pour tout point particulier de l’ordre du jour, peuvent aussi être admis en qualité d’observateurs aux réunions du Comité permanent.
4. À sa 45e Réunion, après la clôture de la COP11 à Bucarest, le nouveau Comité permanent a élu la Roumanie à sa présidence, l’Afrique du Sud à sa vice‑présidence et le Canada à la présidence du Sous‑groupe sur les finances. La Roumanie a été représentée à la présidence par M. Mihail Faca, de la 45e à la 47e Réunion du Comité permanent et, depuis, par Mme Doina Catrinoiu.
5. La Conférence des Parties contractantes a confié au Comité permanent la charge de superviser les affaires courantes, y compris la mise en œuvre de la politique par le Secrétariat Ramsar, l’exécution du budget de la Convention, la conduite des affaires du Secrétariat, la conduite du processus de recrutement du Secrétaire général et la préparation de la COP12 de Ramsar en 2015 ainsi que toute autre question soulevée par les membres et les observateurs.
6. Toutes les Parties contractantes ont été notifiées de chaque réunion du Comité permanent par note diplomatique et les Parties qui ne sont pas membres du Comité ont été invitées à y assister en capacité d’observateurs si elles le souhaitaient. Un nombre de plus en plus important de Parties a assisté aux réunions du Comité permanent en qualité d’observateurs. Toute la documentation à examiner par chaque réunion du Comité permanent a été envoyée par courriel aux Autorités administratives et publiée sur le site web de Ramsar un mois au moins avant la réunion.
7. Les résultats de chaque réunion du Comité permanent ont été communiqués à toutes les Parties contractantes sous couvert d’une note diplomatique, avec le texte intégral du compte rendu en anglais, approuvé par les membres du Comité permanent à la fin de la dernière séance plénière de chaque réunion et les textes de toutes les décisions en anglais, français ou espagnol, selon le cas. Les comptes rendus et les textes des décisions ont également été publiés rapidement sur le site web de Ramsar.
8. Dans le présent rapport, seules sont décrites les principales questions traitées par le Comité permanent, de la mi‑juillet 2012 (clôture de la 11e Session de la Conférence des Parties) à la fin de mai 2015.

**Aperçu des principales questions examinées et des décisions prises**

1. Le Comité permanent s’est réuni quatre fois durant la période du rapport :
* 45e Réunion : immédiatement après la clôture de la COP11 de Ramsar à Bucarest, Roumanie, le 10 juillet 2012;
* 46e Réunion : 8 – 12 avril 2013, à Gland, Suisse;
* 47e Réunion : 24 – 28 mars 2014, à Gland, Suisse;
* 48e Réunion : 28 – 30 janvier 2015, à Gland, Suisse.

1. Le Groupe de travail sur la gestion du Comité permanent s’est réuni, en séance ordinaire ou à huis clos, avant la 46e, la 47e et la 48e Réunion du Comité permanent afin de discuter de questions relevant de sa compétence et de communiquer ses recommandations à la réunion plénière du Comité permanent.
2. Le Groupe de travail sur le Plan stratégique du Comité permanent s’est réuni avant la 47e et la 48e Réunion afin de discuter de questions relevant de son mandat et de communiquer ses recommandations à la réunion plénière du Comité permanent.
3. Les Sous-groupes du Comité permanent sur les finances et sur la COP12 se sont réunis juste avant chaque réunion du Comité permanent, à l’exception de la 45e Réunion, et ont discuté de questions relevant de leurs mandats et communiqué leurs recommandations à la réunion plénière du Comité permanent. Cette pratique a permis de faciliter les discussions au cours des réunions plénières, dans la plupart des cas.
4. Afin de promouvoir le flux d’information vers les membres du Comité permanent et les Parties en général, le Secrétariat a diffusé régulièrement des mises à jour sur certaines questions entre les réunions du Comité permanent. En outre, le Secrétaire général fait périodiquement rapport sur des questions émergentes au Comité exécutif du Comité permanent, à savoir le président et le vice‑président du Comité permanent ainsi que le président du Sous‑groupe sur les finances.
5. À chacune de ses réunions annuelles, en 2013, 2014 et 2015, le Comité a traité les questions inscrites à son ordre du jour, notamment :
	1. Examen des comptes vérifiés des années précédentes. Habituellement, après étude par le Sous‑groupe sur les finances, le Comité permanent approuve les comptes vérifiés pour chaque année au nom de la Conférence des Parties.
	2. Examen de la situation financière de l’année en cours et prévision de revenus et de dépenses jusqu’à la fin de l’année et adoption du budget pour l’année suivante.
	3. Examen des travaux du Secrétariat.
	4. Examen des rapports sur la mise en œuvre des programmes de travail du Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST) et du Comité de surveillance des activités de CESP, et recommandations pour leurs travaux futurs.
	5. Examen de l’état financier et de mise en œuvre des projets entrepris par le Secrétariat.
6. La section suivante est un résumé des principales questions traitées et des décisions prises par le Comité permanent à chacune de ses réunions. Les rapports des réunions et les textes des décisions sont disponibles à l’adresse : [http://www.ramsar.org/fr/a-propos/prochaine-réunion-du-comité-permanent](http://www.ramsar.org/fr/a-propos/prochaine-r%C3%A9union-du-comit%C3%A9-permanent).

**45e Réunion : Bucarest, Roumanie, 10 juillet 2012**

1. Comme mentionné plus haut, à la 45e Réunion du Comité permanent, après la clôture de la COP11 à Bucarest, les membres du Comité permanent choisis par la Conférence des Parties ont élu la Roumanie à leur présidence et l’Afrique du Sud à leur vice‑présidence.
2. En outre, le Comité permanent a élu les Parties suivantes au Sous‑Groupe sur les finances pour 2012-2015 : Burundi (Afrique), Canada (Amérique du Nord), Chili (Région néotropicale), Danemark (Europe), Fidji (Océanie) et République de Corée (Asie). Le Canada a été élu à la présidence du Sous‑Groupe sur les finances.
3. Le Comité permanent a également déterminé que les présidents et vice-présidents sortants et élus du Comité permanent et les présidents sortants et élus du Sous-groupe sur les finances devaient former un Comité de transition du Groupe de travail sur la gestion se réunissant juste avant la première réunion plénière du nouveau Comité permanent suivant chaque COP, conformément à la Résolution X.4 (2008), afin de faciliter une transition sans heurt, de permettre aux membres sortants du Comité permanent d’informer brièvement les nouveaux membres sur les pratiques habituelles et les questions en suspens.
4. Concernant le processus et le calendrier de recrutement du Secrétaire général suivant, le Comité permanent a confirmé les procédures et le calendrier de recrutement comme recommandé par la Décision SC44-10, ce qui a permis à la 46e Réunion du Comité permanent de choisir le nouveau Secrétaire général. La réunion du Comité permanent a prié le Comité de transition du Groupe de travail sur la gestion de collaborer en ce qui concerne le recrutement du nouveau Secrétaire général et d’autres questions.

**Recrutement du Secrétaire général suivant de la Convention de Ramsar**

1. Suite à la Décision SC45-4, le Comité exécutif du Comité permanent a pris la direction du processus de recrutement du Secrétaire général suivant, avec l’aide du Secrétariat.
2. Le Comité exécutif, M. Anada Tiéga, Secrétaire général, Mme Anna Goodwin, Responsable des finances, Mme Valérie Higgins, Administratrice et Mme Mireille Katz, Assistante exécutive du Secrétaire général, se sont réunis par téléconférence le 15 novembre 2012 afin d’approuver le nouveau programme et processus de recrutement du SG et d’établir l’équipe qui allait diriger le processus de tri, établissement d’une liste courte et sélection.
3. Le 4 avril 2013, les membres du Groupe de sélection se sont réunis à Gland et, le 5 et le 6, ont commencé les entretiens en vue de la sélection du nouveau Secrétaire général.
4. Le candidat sélectionné a accepté de prendre les fonctions de Secrétaire général et a commencé ses travaux pour la Convention le 12 août 2013.

**46e Réunion : Gland, Suisse, 8-12 avril 2013**

1. À sa première réunion après la COP11, le nouveau Comité permanent a exprimé sa satisfaction à M. Anada Tiéga, le Secrétaire général, pour sa contribution aux progrès de la Convention de Ramsar durant les six années de son mandat et a pris note du rapport détaillé et complet du Secrétaire général.
2. Parmi les réalisations soulignées par le Secrétaire général, il y avait : une position financière saine du Secrétariat, une plus grande visibilité de la Convention, une bonne communication, un nombre croissant de Parties contractantes.
3. La nécessité d’augmenter encore la visibilité, de trouver des possibilités d’intégrer les zones humides dans les priorités nationales, de créer et de réaliser des synergies et de mettre en place de nouvelles initiatives pédagogiques et de communication était soulignée dans ce rapport.
4. À sa première réunion plénière, le nouveau Comité permanent a élu les membres qui siégeraient au Sous‑groupe sur les préparatifs de la COP12, avec l’Uruguay à sa présidence et comprenant le pays hôte de la COP11, la Roumanie et un membre du Comité permanent de chaque région. Les membres choisis étaient pour l’Afrique, l’Afrique du Sud; pour l’Asie, le Cambodge; pour l’Europe, la France; pour la Région néotropicale, le Guatemala; pour l’Amérique du Nord, le Mexique; et pour l’Océanie, Fidji.
5. En ce qui concerne les autres questions relatives à la COP12, le Comité permanent a prié le Secrétariat de poursuivre ses travaux avec l’Uruguay afin de finaliser et de signer le Mémorandum d’accord et a approuvé le modèle de Rapport national pour la COP12.
6. Le Comité a également déterminé qu’à partir de ce moment, le président et le vice‑président du Comité permanent, ainsi que le président du Sous‑groupe sur les finances devaient continuer d’agir en tant que « Comité exécutif » intersessions informel pour guider le Secrétaire général sur les questions émergentes et a décidé qu’un principe général devait être d’établir la continuité (appel à d’anciens présidents, etc.) dans tous les sous‑groupes du Comité permanent, en particulier les Sous-groupes sur les finances et sur la COP.
7. Le Comité a adopté le Plan de travail du Secrétariat pour 2013 comme base de son programme de travail, autorisant une certaine souplesse en attendant qu’il soit révisé par le nouveau Secrétaire général.
8. Afin de faire progresser les préparatifs du 4e Plan stratégique, le Comité permanent a établi un Groupe de travail sur le Plan stratégique pour inclure les Parties contractantes, le GEST, le Comité de surveillance des activités de CESP, les Organisations internationales partenaires, les Initiatives régionales et autres acteurs Ramsar.
9. Le Comité permanent s’est réjoui des travaux du Groupe de travail sur la culture et l’a encouragé à poursuivre ses travaux, recommandant que ces derniers reflètent de manière appropriée le 4e Plan stratégique Ramsar. Le Comité a demandé au Groupe de travail sur la culture de coopérer à l’élaboration d’un mécanisme de label Ramsar pour les villes, considérant l’offre de la République de Corée d’accueillir un atelier sur un mécanisme potentiel de label Ramsar pour les villes et l’intérêt des Parties contractantes à travailler à cette initiative et approche de label.
10. Le Comité permanent a approuvé les Principes opérationnels révisés 2013-2015 pour les 15 Initiatives régionales et demandé au Secrétariat de finaliser et publier ces principes en tenant compte de tout amendement reçu ultérieurement des Parties. Notant les lacunes et les domaines d’action prioritaires identifiés dans les rapports annuels des Initiatives régionales, le Comité a demandé aux Initiatives régionales de faire rapport, à sa 47e Réunion, via le Secrétariat, sur les mesures à prendre pour y remédier. Le Comité a décidé d’attribuer un total de 129 719 CHF du budget administratif Ramsar 2013 aux six Initiatives régionales, au Centre pour l’Afrique de l’Est, au réseau du bassin du Niger, au réseau du bassin du rio de La Plata, au réseau Caraïbes, au réseau des mangroves et récifs des Amériques et aux Initiatives pour les zones humides des Carpates, comme demandé pour leurs activités en 2013.
11. Concernant les questions financières, le Comité permanent a approuvé les comptes vérifiés pour 2012, notant la situation saine du Fonds de réserve qui affiche un bilan positif de 812 000 CHF au début de la période triennale 2013-2015; a décidé qu’il n’y aurait pas de changement apporté aux attributions du budget administratif et non administratif pour 2013 approuvé par la COP11; a décidé que les économies prévues de 326 000 CHF seraient utilisées pour financer les points du budget non administratif approuvé par la COP immédiatement et à une date ultérieure en 2013; a décidé de soutenir les Initiatives régionales (réseaux et centres); a demandé au Secrétariat d’examiner l’état du portefeuille actuel du Fonds de petites subventions; a noté l’état actuel des contributions annuelles non payées par les Parties contractantes et a encouragé le Secrétariat, en collaboration avec les membres du Sous‑groupe sur les finances, à continuer de prendre des mesures pour résoudre ce problème.
12. Après avoir pris note du rapport du Président du GEST et approuvé plusieurs recommandations concernant la Fiche descriptive Ramsar et les préparatifs d’un rapport sur l’état des zones humides du monde, y compris le Plan de travail 2013-2015 du GEST pour finalisation, le Comité permanent a prié les Parties contractantes et autres partenaires et donateurs de fournir, au moyen de contributions volontaires, les ressources nécessaires pour permettre la réalisation de ces tâches.
13. Le Comité permanent, ayant examiné les réponses reçues des groupes régionaux concernant la composition des sous‑groupes conformément à la Résolution XI.1 de la COP11 sur la réforme administrative, a décidé de créer les sous‑groupes suivants et de nommer leurs membres et présidents : Sous‑groupe 1, utilisation des langues des Nations Unies par la Convention de Ramsar; Sous‑groupe 2, renforcement de la visibilité et de la stature de la Convention de Ramsar; Sous‑groupe 3, renforcement des synergies avec les accords multilatéraux sur l’environnement et autres entités internationales.
14. Après avoir approuvé plusieurs recommandations sur la communication, l’éducation, la sensibilisation et la participation, préparées par le Groupe de surveillance des activités de CESP, y compris le Plan de travail du Groupe pour 2013-2015, le Comité a approuvé les thèmes pour la Journée mondiale des zones humides 2014 et 2015, s’est réjoui des progrès faits à ce jour et a remercié les chefs de projet pour avoir restructuré et réorganisé le site web de la Convention de Ramsar.
15. **Nomination du prochain Secrétaire général** – Le Comité permanent a approuvé le candidat choisi comme nouveau Secrétaire général et a demandé que les détails restent confidentiels jusqu’à ce qu’une annonce publique soit faite.
16. L’annonce de la nomination du nouveau Secrétaire général de la Convention de Ramsar a été publiée le 22 avril :

*Le Comité permanent de la Convention de Ramsar a le plaisir d’annoncer que M. Christopher Briggs a été nommé Secrétaire général, poste qu’il a accepté. Il devient ainsi le cinquième Secrétaire général de la Convention, succédant à M. Tiéga Anada qui a servi la Convention durant les six années écoulées. Le Comité permanent a approuvé la nomination de M. Briggs à sa 46e Réunion, à Gland, Suisse, du 8 au 12 avril 2013.*

Poursuivant avec une brève description des travaux et réalisations de M. Christopher Briggs,
*Le Président du Comité permanent de la Convention, M. Mihail Faca, souhaite à M. Christopher Briggs un immense succès dans ce rôle si important et stimulant. La Convention de Ramsar souhaite la bienvenue à son nouveau Secrétaire général et se réjouit de travailler en collaboration étroite avec lui.*

**47e Réunion : Gland, Suisse, 24 – 28 mars 2014**

1. Le nouveau Secrétaire général ayant présenté sa vision de la Convention, le Comité permanent a reconnu l’importance de prendre des mesures innovantes et inclusives concernant les quatre priorités de la vision – communication, renforcement des capacités et partenariats ainsi que mesure de l’étendue des zones humides et valorisation de celles-ci tout en respectant les contraintes financières des Parties et des bailleurs de fonds.
2. Outre les questions financières habituelles (approbation des états financiers 2013 sous réserve d’ajustements mineurs et de la réalisation de l’audit et attribution du surplus du Fonds de réserve s’élevant à 291 000 CHF, et budget administratif pour 2014 approuvé par la COP11), le Comité permanent s’est félicité de la générosité de la Suisse et de l’Uruguay ayant permis de réduire le déficit du budget administratif de la COP12 et a noté la nécessité d’obtenir 1,2 million CHF supplémentaire en 2014 et 2015 pour les réunions régionales pré‑COP et le parrainage de délégués à la COP. Le Comité permanent a encouragé les Parties et le Secrétariat à faire des appels de fonds pour la COP12 une priorité. Concernant la réattribution des fonds en surplus, le Comité permanent a décidé qu’ils seraient attribués au Plan stratégique, aux Missions consultatives Ramsar, à la traduction en français et en espagnol des documents de la 48e Réunion du Comité permanent et à la COP12. Il a demandé au Secrétaire général (en consultation avec le Comité exécutif si nécessaire) de déterminer, parmi les trois postes urgents et non financés pour l’exécution de la COP12 (coordination de la logistique, coûts des réunions régionales, participation au Bulletin des négociations de la Terre), lequel avait le plus besoin de ce financement en tenant compte d’autres contributions volontaires reçues pour la COP12 en 2014.
3. Le Comité permanent a décidé des attributions financières aux Initiatives régionales pour 2014 et a demandé un document d’information pour la 48e Réunion du Comité permanent sur l’avenir du Fonds de petites subventions. Après avoir noté la situation actuelle des contributions annuelles non payées par les Parties, le Comité permanent a encouragé le Secrétariat, en collaboration avec les membres du Sous‑groupe sur les finances, à continuer de prendre des mesures pour tenter de résoudre cette question.
4. Concernant les questions administratives, le Comité permanent a reçu le rapport du Sous‑groupe sur la COP12, comprenant les progrès des préparatifs de la COP. Le Comité permanent a accueilli avec satisfaction les progrès accomplis et les efforts déployés par l’Uruguay ainsi que la signature rapide d’un Mémorandum d’accord pour la COP12 et l’approbation des dates de la COP12 à Punta del Este, Uruguay, du 1er au 9 juin 2015 ainsi que le logo et slogan « Les zones humides pour notre avenir » comme thème de la COP12 et de la Journée mondiale des zones humides 2015. Le Comité permanent a approuvé les prix Ramsar pour la conservation des zones humides : catégories, critères et procédures de nomination.
5. Le Comité permanent a pris note des progrès des trois sous-groupes établis par décision de la 46e Réunion du Comité permanent afin d’obtenir des progrès sur la Résolution XI.1 (langues de la Convention, visibilité et segment ministériel à la COP, renforcement des synergies avec les accords multilatéraux sur l’environnement et autres entités internationales) et leur a demandé de terminer leurs travaux et de remettre leurs rapports respectifs à la 48e Réunion du Comité permanent en vue de soumettre les projets de résolution à la COP12.
6. Le Comité permanent a approuvé le rapport du Groupe de travail sur le Plan stratégique et demandé au Groupe de préparer un nouveau Plan stratégique pour deux périodes triennales 2016–2021, en tenant compte des éléments de discussion des réunions du Groupe et des recommandations des Parties, et en consultation avec les Centres régionaux Ramsar.
7. Concernant d’autres questions administratives, le Comité permanent a décidé de confirmer le processus recommandé par le Comité d’étude sur la fourniture d’avis scientifiques et techniques et l’appui à la Convention, et de demander au Secrétariat de préparer un projet de texte pour une résolution traitant de l’utilisation de la langue arabe à la Convention.
8. Le Comité permanent a pris note du rapport du Président du GEST et de sa demande pour que les Parties contractantes examinent des moyens possibles de trouver un financement pour la mise en œuvre des tâches hautement prioritaires ; du rapport et des progrès de préparation du nouveau Programme de CESP, du rapport sur les progrès du Groupe d’étude Ramsar‑UICN et du rapport du Groupe de travail sur la culture; il a exprimé son appui aux activités du Réseau culturel Ramsar et à sa coopération avec le Centre du patrimoine mondial de l’UNESCO.
9. Le Comité permanent a pris note des rapports de situation concernant : l’état des Sites Ramsar (y compris des mises à jour faites par des participants au Comité permanent), la réforme du Service d’information sur les Sites Ramsar (SISR) et le Partenariat Ramsar – Danone-Evian, les Parties ont exprimé leurs remerciements pour la contribution de Danone-Evian aux objectifs de la Convention.
10. Le Comité permanent a demandé au Secrétariat de mettre à jour la liste de projets de résolution pour examen par la 48e Réunion du Comité permanent et la COP12, en tenant compte de toutes les propositions et tous les amendements recommandés par les Parties.

**48e Réunion : Gland, Suisse, 26 – 30 janvier 2015**

1. La dernière réunion du Comité permanent avant la COP a essentiellement été consacrée au débat sur l’adoption possible de projets de résolution et d’amendement au Règlement intérieur à soumettre à la Conférence des Parties pour examen, en juin. Selon les recommandations du Groupe de travail sur la gestion, le Comité permanent a convenu de se concentrer sur le Règlement intérieur des sessions de la Conférence des Parties contractantes (COP), d’atténuer le plus possible les références au Règlement intérieur du Comité permanent et du Groupe d’évaluation scientifique et technique et d’axer ses travaux sur la finalisation du Règlement intérieur pour ces organes subsidiaires après la COP12. Le Comité permanent a approuvé la communication de 15 projets de résolution, soumis par le *Secrétariat* et par *la Thaïlande, la Grèce, la Tunisie et la République de Corée, le Danemark avec l’appui de la Finlande, le Mexique* et *les Philippines*, avec des modifications, pour examen à la COP12.
2. Concernant les questions financières, le Comité a approuvé le rapport du Sous‑groupe sur les finances comprenant toutes les recommandations du Sous‑groupe. Plus précisément, le Comité permanent :
* a approuvé la réattribution proposée par le Sous‑groupe du surplus du budget administratif 2014 et a confirmé que l’état des réattributions serait revu à la 49e Réunion du Comité permanent;
* a exprimé ses remerciements à toutes les Parties et à tous les partenaires qui ont apporté des contributions volontaires en 2014;
* a décidé de procéder à des changements mineurs dans le budget administratif approuvé à la COP11 pour différentes lignes budgétaires (comme indiqué dans le rapport de la Présidente du Sous‑groupe);
* a remercié l’Uruguay pour le transfert rapide des fonds pour les préparatifs de la COP12;
* a pris note de la nécessité d’obtenir 1,2 million CHF supplémentaire pour les voyages de délégués pour la COP12;
* a demandé au Secrétariat de ne pas lancer d’appel à propositions pour le Fonds de petites subventions en 2015;
* a pris note du statut actuel des contributions annuelles non payées des Parties et encouragé le Secrétariat, en collaboration avec les membres du Sous‑groupe sur les finances, à continuer de prendre des mesures pour résoudre cette question;
* a pris note des mesures prises par le Secrétariat pour réduire les contributions non payées;
* a décidé de ne pas prendre de mesures punitives contre les Parties ayant des contributions non payées;
* a approuvé les scénarios de projet de budget pour 2016–2018 pour communication à la COP12;
* a demandé au Secrétariat d’ajouter un poste CESP et un poste Plan stratégique aux points du projet de budget non administratif, et de fournir de la documentation d’appui pour tous les points inscrits dans le budget non administratif, avant la COP12;
* a demandé au Secrétariat de fournir aux Parties un document décrivant les coûts additionnels pour chaque Partie dans le cadre des scénarios 2% et 4%, en utilisant comme référence les contributions fixées pour 2016, ainsi qu’un organigramme indiquant le pourcentage d’emploi et le grade de chaque poste avant la COP12.

54. Concernant les questions administratives, le Comité permanent a approuvé le rapport du Groupe de travail sur le Plan stratégique, le rapport du Sous‑groupe sur la COP12 et l’ordre du jour provisoire pour la COP12, le Plan de travail du Secrétariat pour 2015, le rapport de la Présidente du Comité de surveillance des activités de CESP et le Programme de travail de la CESP 2016–2021, en tenant compte des amendements proposés.

55. Le Comité permanent a pris note du rapport du Secrétaire général, du rapport du Président du GEST, du rapport du Secrétariat concernant la communication, du rapport du Secrétariat concernant les partenariats et de tous les commentaires et propositions d’amendement sur ces points, y compris la clarification requise de plusieurs aspects du rapport sur les partenariats.

56. En séance à huis clos, le Comité permanent a sélectionné les lauréats du prix Ramsar et les annonces ont été faites en plénière par la Présidente : le prix pour l’utilisation rationnelle des zones humides : Mme Gizelle Hassan, Israël; le prix pour l’innovation en matière de zones humides : Oceanium, Sénégal; le prix pour les jeunes champions des zones humides : Fundación Humedales Bogotá, Colombie; les lauréats du prix du mérite : le centre de recherche de la Tour du Valat, France; M. William Mitsch, États‑Unis; et M. Gea Jae Joo, République de Corée.

57. Au cours de la réunion, les Émirats arabes unis ont fait part de leur offre d’accueillir la COP13, qu’ils avaient présentée pour la première fois à la 47e Réunion du Comité permanent et qui a reçu l’approbation du Cabinet ministériel, avec une lettre confirmant l’invitation envoyée par le Ministre de l’environnement au Secrétariat. Le Secrétaire général remercie les Émirats arabes unis pour cette offre généreuse et confirme que l’approbation du Cabinet a été reçue pour l’offre d’accueillir la COP13 à Dubaï et que le Ministre de l’environnement et de l’eau a envoyé une lettre de confirmation au Secrétariat.

58. Le Comité permanent a pris note du rapport de la séance à huis clos du Groupe de travail sur la gestion concernant le lancement d’un processus d’examen des accords, politiques, orientations et autres mécanismes qui régulent et guident les relations et la répartition des responsabilités entre le Comité permanent, le Groupe de travail sur la gestion, le Comité exécutif, le Président du Comité permanent, le Secrétaire général et l’UICN concernant la gestion du Secrétariat, y compris la gestion du personnel et la demande qui sera adressée par le Comité exécutif à l’UICN de lancer une évaluation complète du travail du Secrétaire général.

**Remarques de clôture**

59. Depuis la COP11, la période a été extraordinairement active et constructive pour le Comité permanent et ses sous-groupes. Avec les Parties contractantes, le GEST, le Secrétariat, les Initiatives régionales, les OIP et les nombreux autres collaborateurs de la Convention, nous avons travaillé avec une très grande efficacité afin de soutenir l’application de la Convention.

60. La mission du Comité permanent, à savoir conseiller le Secrétariat de manière continue en matière de gestion des priorités et capacités du personnel à répondre à des questions clés de conservation et d’utilisation rationnelle des zones humides, surveiller de manière continue les progrès d’application du Plan stratégique 2009-2015 et s’efforcer de mettre des ressources à disposition pour aider les Parties à appliquer le Plan stratégique n’a pas été facile et aucun des membres n’a ménagé ses efforts pour l’accomplir.

61. Ces efforts sont reflétés dans le grand nombre de décisions politiques intégrées dans les projets de résolution et documents d’information qui seront examinés par la COP12, dans le grand nombre de projets de résolution soumis par les Parties et le grand nombre de commentaires, propositions, amendements, débats et conclusions à chaque réunion Ramsar.

62. Au cours de cette période triennale, un nouveau Secrétaire général a pris ses fonctions à la tête de la Convention de Ramsar et une nouvelle vision pour la Convention a été créée et intégrée dans le projet de Plan stratégique Ramsar 2016-2021, un appel à « empêcher, faire cesser et inverser la dégradation et la perte des zones humides et à les utiliser de façon rationnelle. » Le Comité permanent et ses sous-groupes expriment encore leur satisfaction à M. Anada Tiéga, le Secrétaire général sortant pour sa contribution aux progrès des travaux de la Convention de Ramsar durant les six années de son mandat. Il souhaite la bienvenue à Christopher Briggs, le nouveau Secrétaire général, et se réjouit de collaborer avec lui à la mise en œuvre du nouveau Plan stratégique et de la mission de la Convention.

63. Nous savons que la mission de la Convention est aujourd’hui beaucoup plus vaste, a besoin de beaucoup plus de partenaires, de plus d’engagements et d’une plus grande sensibilisation. Le Comité permanent doit veiller à garantir que les accords collaboratifs sont bien choisis du point de vue de leur valeur ajoutée potentielle pour les travaux de la Convention et, ensemble, nous obtiendrons les résultats optimaux souhaités.

64. Le Comité permanent a fixé les quatre grands objectifs proposés pour le Plan stratégique : Gestion efficace des zones humides pour le développement durable; Coopération internationale pour inverser la perte et la dégradation des zones humides; Utilisation rationnelle des zones humides communiquée et prônée dans le monde entier; Risques réduits pour la sécurité de l’eau et de l’alimentation pour une meilleure gouvernance des zones humides et, pour atteindre ces objectifs, il faut de toute urgence renforcer les capacités d’application de la Convention par les Parties contractantes, à tous les niveaux.

**Remerciements**

65. Avec Mihail Faca, le précédent Président du Comité permanent, je souhaite remercier tous les membres du Comité permanent et les nombreux observateurs permanents et observateurs qui ont assisté et contribué aux réunions depuis la COP11. Votre volonté de travailler en collaboration les uns avec les autres, de traiter de manière constructive le questions importantes pour la Convention et de rechercher constamment à renforcer l’efficacité de Ramsar en matière de conservation et d’utilisation rationnelle des zones humides du monde, a rendu notre travail à la présidence du Comité permanent plus facile et plus agréable. Nous sommes honorés d’avoir pu servir dans ce rôle.

66. Nous souhaitons communiquer la satisfaction du Comité permanent pour le grand volume et la qualité des travaux du Président et des membres du GEST et des membres du Groupe de surveillance des activités de CESP. Leur compétence et leur dévouement ont fortement contribué à de nombreux projets de résolution que la COP12 est maintenant amenée à examiner.

67. Nous souhaitons aussi remercier les Organisations internationales partenaires pour leur appui permanent à l’application de la Convention, la fourniture d’appui et d’avis techniques et pour avoir veillé à l’application de la Convention à tous les niveaux.

68. Nous exprimons nos remerciements les plus appuyés au personnel du Secrétariat Ramsar pour tout son travail. Nous avons pu constater avec plaisir le professionnalisme et le dévouement évident du Secrétariat.

69. Nous remercions aussi toutes les Parties contractantes et autres membres compétents de la communauté Ramsar pour leur engagement et leur participation en vue d’assurer l’avenir de nos zones humides!

70. Nous remercions la Vice-Présidente du Comité permanent et la Présidente du Sous‑groupe sur les finances car nous avons formé, pendant cette période triennale, une véritable équipe, une équipe exécutive!

71. Nous souhaitons remercier les deux Secrétaires généraux pour leur appui continu et pour avoir partagé leurs connaissances et leur vaste expérience avec nous.

72. Enfin, nous souhaitons à toutes les Parties contractantes et au nouveau Comité permanent beaucoup de succès dans leur mission en faveur de l’avenir des zones humides et de notre avenir à tous.

Mme Doina Catrinoiu

M. Mihail Faca

Présidents du Comité permanent 2012-2015